

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

DASSAULT AVIATION

Avions Fan Jet Falcon et Mystère Falcon 20-(X)5

Structure fuselage - Montants pare-brise (ATA 53)

1. AERONEFS CONCERNES :

La présente Consigne de Navigabilité (CN) concerne les avions Fan Jet Falcon et Mystère Falcon 20-(X)5, tous numéros de série.

2. RAISONS :

Quelques criques ont été relevées sur des "Falcon 20" sur des montants de pare-brise jusque là non suspectés de pouvoir en développer et donc non vérifiés en maintenance.

Cette CN a pour but :

- de rattraper les vérifications de ces montants sur la base de la carte de travail 53-30-07 modifiée pour les prendre en compte,
- d'inspecter le bas du pare-brise central pour le cas de crique s'étant propagée jusqu'à cette zone, sur la base de la carte de travail 53-30-12 adaptée elle aussi,
- de relever la longueur et le nombre des éventuelles criques et de rapporter le résultat de cette recherche à DASSAULT AVIATION en vue de définir le programme de maintenance le mieux adapté à leur suivi.

Ces criques peuvent amener progressivement à des fuites importantes de pressurisation.

3. ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

- réaliser le contrôle par ultrasons suivant la carte de travail 53-30-07 pour les montants de pare-brise n° 2, 5, 7, 8, 10 (schéma page suivante) et réaliser le contrôle endoscopique des encadrements de glaces pilote suivant la carte de travail 53-30-12 :
 - dans les 7 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN, pour les avions de 35 ans et plus et ceux totalisant plus de 20 000 vols,
 - dans les 25 mois ou 2 500 heures de vol qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN, à la première de ces deux échéances atteinte, pour les autres avions.
- consigner les résultats de ce contrôle dans les tableaux ci-après et les renvoyer à DASSAULT AVIATION.

.../...

n/GH

Date : 12/12/2001

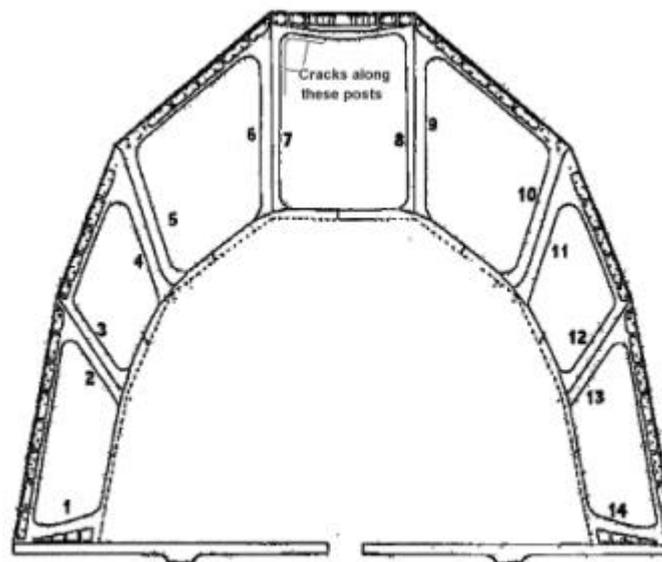
DASSAULT AVIATION
Avions Fan Jet Falcon et Mystère Falcon 20-(X)5

2001-600-028(B)

REF.: Manuel de Maintenance DMD 11752 révision septembre 2000 et suivantes
WC 53-30-07 (avec RT284) - WC 53-30-12 (avec RT283).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 22 DECEMBRE 2001

Post numbering



Charts of records

Aircraft S/N	Nb of landing	Nb of hours	Age

Checks per WC 53-30-07:

	Post 2	Post 5	Post 7	Post 8	Post 10
Nb of cracks					
Total length (specify mm or inches)					

Checks per WC 53-30-12:

Total length (specify mm or inches)	
-------------------------------------	--

Please return this sheet to one of the following addresses:

Dassault Aviation - Saint-Cloud - France - attn Falcon 20 Program Manager - fax : +33 1 47 11 65 21

Dassault Falcon Jet - Little Ferry (NJ) - U.S.A. - attn Service Engineering/Falcon 20 - fax : +1 201 541 4706